

Communiqué de presse

Juin 2026

Inclusion des personnes en situation de handicap : la Région Bourgogne-Franche-Comté et le FIPHFP renouvellent leur partenariat ambitieux pour la période 2026-2029

Le président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Jérôme Durain et Myriam Chiappa-Kiger, vice-présidente aux ressources humaines et au dialogue social, s'engagent, le vendredi 19 juin 2026, aux côtés du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) pour promouvoir une administration inclusive, réaffirmant avec force son engagement en faveur de l'emploi des personnes handicapées. La nouvelle convention signée pour la période 2026-2029 marque une nouvelle étape dans le déploiement de la politique régionale inscrite depuis 2019 dans la feuille de route régionale du handicap visant à garantir une éducation inclusive, sécuriser les trajectoires professionnelles, faciliter les mobilités et renforcer l'inclusivité sociale sur l'ensemble de son territoire.

Un employeur exemplaire qui dépasse largement les obligations légales

Au-delà de ses politiques publiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté assume pleinement son rôle d'employeur inclusif. Grâce aux actions de recrutement et de maintien dans l'emploi menées conjointement avec le FIPHFP. Avec plus de 12% agentes et agents en situation de handicap (au siège et dans les lycées) sur un effectif total de 4 654, la Région se situe bien au-dessus que la stricte obligation légale fixée à 6 %.

Un engagement financier régional majeur pour les quatre prochaines années

Construit de manière concertée avec les organisations syndicales tout au long de l'année 2025, le nouveau projet de convention a reçu un avis favorable de l'instance dédiée, le FSSSCT (Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail) et a été validé par l'Assemblée plénière du Conseil régional le 12 décembre 2025.

Le plan d'actions s'organise autour de 6 axes clés (recrutement, reclassement, maintien dans l'emploi, formation, communication/sensibilisation et accessibilité numérique). Pour y parvenir, un budget global conséquent de **1 697 620 €** est mobilisé sur 4 ans.

La Région Bourgogne-Franche-Comté démontre sa forte implication en prenant à sa charge **55 % du financement global**, soit un investissement de **943 770 €** (et 753 850 € financés par le FIPHFP), répondant ainsi à la responsabilité d'employeur qui est la sienne.

Le recrutement et le maintien dans l'emploi comme piliers

Pour la période 2026-2029, l'action régionale se concentrera sur des objectifs opérationnels ambitieux :

- **Une dynamique de recrutement ciblée** : La Région s'engage à recruter 64 personnes en situation de handicap, dont 11 en apprentissage. Elle renforcera également la qualité de l'inclusion au sein de ses équipes.
- **Un soutien massif au maintien dans l'emploi** : Axe majoritairement développé et financé par la Région (497 400 € sur les 812 400 € dédiés), ce pilier budgétaire permettra l'aménagement concret des postes de travail. Il prévoit également le déploiement d'auxiliaires de vie professionnelle, un dispositif indispensable pour accompagner les agentes et les agents ayant des préconisations médicales lourdes et éviter les arrêts de travail répétés.

À travers le renouvellement de cette convention avec le FIPHFP, la Région Bourgogne-Franche-Comté prouve qu'elle ne se contente pas d'appliquer les textes, mais qu'elle s'investit financièrement et humainement pour faire de l'inclusion une réalité quotidienne.

« Le renouvellement de ce partenariat avec le FIPHFP traduit notre volonté de ne pas simplement répondre à une obligation légale, mais de faire de l'inclusion une réalité humaine, concrète et quotidienne au sein de notre collectivité. En mobilisant un budget conséquent, nous affirmons notre responsabilité d'employeur et notre engagement pour que chaque agente et agent, quel que soit son handicap, trouve pleinement sa place et s'épanouisse dans ses missions. C'est ensemble, avec nos équipes et nos partenaires, que nous construisons une région plus solidaire et profondément inclusive. » Jérôme Durain, président de la Région Bourgogne-Franche-Comté

« Si le FIPHFP impulse, oriente et donne les moyens depuis bientôt 20 ans, ce sont les élus, les agents et les cadres de la Fonction publique qui, chaque jour, jouent un rôle essentiel pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap. Les conventions que nous signons, sur tout le territoire, sont les témoignages du volontarisme toujours croissant des employeurs publics pour accompagner l'insertion, la formation et le maintien dans l'emploi de ces personnes.

Merci de vous engager dans cette démarche d'inclusion. » Séverine Baudouin, directrice adjointe du FIPHFP



**La presse est conviée
à la signature de cette convention
Vendredi 19 juin 2026 à 14h30
au Conseil régional - (Salle 113)
17 boulevard de la Trémouille - Dijon**

A propos du FIPHFP Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2025, 41 384 recrutements ont été réalisés et 8 682 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 6,36%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

CONTACTS
PRESSE

RÉGION BFC

Marie SOUVERBIE
marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr
06 74 97 43 18
Laure HUBIDOS
laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr
06 08 37 99 02

FIPHFP

Blandine DABROWSKI
b.dabrowski@agence-cid.fr
Chloé Lemahieu
c.lemahieu@agence-cid.fr
06 89 57 84 63